

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1984)
Heft: 715

Artikel: Vous avez dit "libre choix"?
Autor: Cornuz, Jeanlouis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1016781>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DP au secours de Jean-Paul II...

(...) J'ai pris connaissance avec stupéfaction de votre article (DP 710) intitulé «Un évêque à Genève — le temps des passions».

Sans aucune «passion», mais avec la fermeté d'un agnostique de toujours, je tiens à vous exprimer mon vif désaccord avec votre collaborateur qui me paraît passer totalement à côté de la question. Son article aurait sa place, à la rigueur, dans la «Liberté» de Fribourg ou dans la presse «la plus réactionnaire» de l'Eglise catholique, pour paraphraser votre article. Votre rédacteur perd en effet de vue, ou omet de mentionner, notamment, ce qui suit:

1. Il existe déjà un évêque de «Fribourg, Lausanne et Genève» et il est difficile de voir quel désagrément majeur la communauté catholique aurait subi de ce chef.

2. Le motif invoqué pour avoir un évêque à Genève ne résiste pas à l'examen: à qui ferait-on croire que les «difficultés d'administration» d'un diocèse comprenant trois cantons soient insurmontables à notre époque?

3. On peut en trouver une preuve supplémentaire, et accessoire, dans le fait qu'il n'est pas proposé de créer aussi un évêché à Lausanne, et que la population catholique de Fribourg et de Vaud, mise ensemble, resterait nettement plus nombreuse que celle de Genève.

4. Au surplus, les statistiques invoquées ne sont en rien décisives: elles sont même très contestables en soi. On sait que l'origine cantonale (du reste peu significative) est souvent tenue pour impliquer une appartenance confessionnelle (par exemple pour les Fribourgeois et les Valaisans). En outre, est-il sérieux d'englober des étrangers, comme les Espagnols, par exemple, dans la population «catholique», alors qu'un nombre non négligeable d'entre eux s'est établi à Genève — déjà sous Franco —

aussi pour échapper à la pression (très peu «œcuménique») de l'Eglise espagnole?

5. Il est tout à fait faux que la discussion «concerne la seule structure de l'Eglise catholique». Politiquement, juridiquement (cf. l'article 50 de la Constitution fédérale), psychologiquement, cette discussion concerne l'ensemble des citoyens genevois — dont une large part — peut-être la majorité — ne se sent liée ni à l'Eglise catholique, ni à l'Eglise protestante. On aurait souhaité que votre collaborateur dans son «ahurissante prise de position» (pour le citer à nouveau) ne les oublie pas.

6. Beaucoup de ces citoyens, agnostiques ou chrétiens, restent attachés à la tradition historique liée à la Réforme. Or, comme disait Pierre Ceresole — que j'ai bien connu — «La Réforme nous a tout de même apporté beaucoup!»

7. Pensez-vous vraiment que l'initiative des évêques suisses (erreur politique majeure aux yeux d'un certain nombre d'entre nous) répondait à une nécessité quelconque et croyez-vous que ses seuls et principaux motifs soient ou la détresse des catholiques genevois ou des difficultés d'administration

du diocèse? N'est-il pas permis de se demander si l'occasion n'a pas paru bonne de «réparer un accident de l'histoire», selon l'éloquente formule de Rome, et de tirer parti du nom de Genève et de son prestige international?

8. Tout en respectant les efforts de collaboration interconfessionnelle que vous signalez, on peut diverger d'avis sur le sens de l'œcuménisme, vu de Rome ou vu de Genève; on peut aussi se demander si un véritable œcuménisme n'aurait pas dû conduire les évêques suisses — dont on connaît par ailleurs la subtilité d'esprit lorsqu'ils le veulent bien — à s'abstenir d'une proposition manifestement propre à «faire des dégâts»?

9. Enfin est-il réaliste, et même correct, de la part de votre rédacteur de passer totalement sous silence l'histoire politique de ce dernier siècle et, de plus, ce petit «détail» que constitue l'existence de liens entre les évêques et le Vatican?

Concluons: «Domaine Public» volant au secours de l'Eglise de Jean-Paul II — ce grand homme de gauche, comme chacun sait — on aura véritablement tout vu!

Jean-Flavien Lalive.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Vous avez dit «libre choix»?

Un peu ahuri, tout de même, en feuilletant le dossier établi par Amnesty International en vue de la votation de février prochain sur «un authentique service civil fondé sur la preuve par l'acte», et en lisant dans les journaux les différentes prises de position des différents partis, de voir répétée encore et encore l'objection suivante: instituer ce service civil reviendrait à introduire «le libre choix»!

Or je lis dans le projet de loi ceci:

«La Constitution fédérale est modifiée comme suit:

Art. 18 bis (nouveau).

1. Celui qui refuse le service militaire en est libéré

s'il accomplit un service civil. *La durée du service civil est d'une fois et demie celle de la totalité du service militaire refusé* (c'est moi qui souligne).» Une fois et demie, soit en gros dix-huit mois, puisque école de recrues et cours de répétition compris, le citoyen fait chez nous à peu près douze mois de service.

Voilà qui est clair.

Alors:

- ou bien les mots n'ont pas de sens;
- ou bien ces messieurs ne savent pas lire (ce qui ne surprendrait pas trop le maître d'école que je suis);
- ou bien ces messieurs sont de mauvaise foi.

Car enfin, si l'on veut à tout prix jouer sur les mots et dire que celui qui se trouve placé devant l'alternative suivante: d'un côté douze mois et de l'autre

dix-huit mois; si l'on veut prétendre que celui-ci a le libre choix (!) — alors il faut reconnaître que le libre choix existe aussi dans l'actuel système!

L'objecteur peut en effet choisir «librement» entre accomplir son service en faisant violence à ses convictions et faire un certain nombre de mois de prison! J'ai montré dans un précédent article que le petit malin, le tire-au-flanc conscient et organisé, neuf fois sur dix trouve avantage à choisir la prison, généralement moins longue et souvent moins pénible. Et que s'il ne fait pas ce calcul très simple, c'est que vraisemblablement il sait qu'il a de fortes chances de se faire dispenser d'une manière ou d'une autre!

Qu'on cesse donc de nous rebattre les oreilles avec le libre choix: je resterai poli et dirai que c'est une contre-vérité...

* * *

Erreur à rectifier!

A la fin de l'année passée, je m'en prenais à la *Gazette de Lausanne / Journal de Genève*, à propos d'articles publiés un samedi, l'un qui s'en prenait à M^{me} Billeter et à l'une des expositions du Musée cantonal de Lausanne, supposée avoir un coloris politique suspect; l'autre aux pacifistes allemands, et à l'Eglise luthérienne, et à Luther lui-même — ce qui m'amenait à déplorer que l'ancienne «Gazette du dimanche» fût désormais inféodée à une tendance politique bien précise. Le précieux auteur de *l'Arrache-plume*, Georges Anex, à qui nous devons tant de critiques éclairantes sur le roman français en général et les romans romands en particulier, publiées dans ce même supplément littéraire de la *Gazette / Journal de Genève*, me fait observer que j'ai fait erreur; que les articles incriminés ont bien paru le samedi, mais non pas dans le supplément, qui relève d'un autre rédacteur (ou plus exactement rédactrice) en chef et garde toute son indépendance et son caractère a-politique. Voilà qui me ravit et me conduit à présenter mes excuses à la rédaction.

J. C.

POINT DE VUE

Promenade sous les arbres

Je ne sais pas si vous êtes comme moi, mais j'ai un peu perdu de mon plaisir à me balader en forêt. Je scrute les arbres avec anxiété: celui-ci a l'air bien maigre, celui-là bien fatigué; voyez comme ses branches pendent, lamentables, au lieu de se redresser fièrement, tels les sapins de mon enfance! Peut-être est-ce le poids des pives qui l'alourdit ainsi? Car regardez, je n'ai jamais vu un arbre aussi chargé de fruits.

L'espoir un instant rallumé s'éteint aussitôt: n'ai-je pas entendu dire que la plante, sentant son heure dernière, se hâtait de produire en abondance de quoi se survivre? C'est évident: cet arbre va mourir, et dans un ultime effort, il se couvre de pommes pour parer à la disparition de son espèce.

Et celui-ci! il est bien mort; oui, mais ce sont les lichens qui l'ont étouffé. Ainsi je marche, d'essors en chutes, sous l'ombre menaçante des pluies acides. Vivement la neige! Mais, doute affreux: si les pluies sont acides, y a-t-il le moindre des petits espoirs pour que les neiges ne le soient pas, elles aussi? Et le blanc manteau d'apparaître comme un linceul (les clichés, eux, ne meurent pas).

Cependant on me dit, d'une voix autorisée, et sous un titre prometteur¹, qu'il faut «se garder de se charger de tous les malheurs du monde», et que «s'il faut avoir peur de quelque chose, (...) il faut craindre les excès de nos vertus, qui érodent lentement mais sûrement nos libertés». «Notre pays devient étouffant: c'est cela qui doit nous faire très, très peur», dit encore cette voix. Je respire! (si j'ose dire): il n'est pas question ici d'oxyde de carbone, mais bien des lois, qui, comme chacun sait, ne visent qu'à réduire les libertés de chacun. Le

¹ *Asphyxie*, Ph. Barraud, «Gazette de Lausanne», 31 déc. 83, 1^{er} et 2 janv. 84.

malheur veut que, quand on les laisse, ces sacrées libertés, aux automobilistes par exemple, ils prennent les rues les plus étroites et les plus fréquentées (enfants, gens âgés, handicapés) pour des circuits de Formule 1. Pour eux, à l'évidence, «liberté» signifie «vitesse», à tel point qu'il faut inventer des seuils, des chicanes, des obstacles en tous genres, pour ralentir leur course libre, les panneaux de limitation de vitesse (atteinte intolérable à leurs libertés) étant superbement ignorés (cf. *Journal AST*, janvier 84).

Or il se trouve que je ne me suis jamais sentie aussi libre que quand je fais mes 300 mètres (de dénivellation) à l'heure, peaux de phoque (synthétiques) aux skis. Je ne dépends de rien que de ma propre énergie (non polluante, peu coûteuse et renouvelable). Que dire alors des adversaires du 50 à l'heure? Qu'ils préfèrent crever sous le poids de leurs libertés? L'ennui, c'est que nous crèverons avec eux!

Parlons d'autre chose! Le groupe Amnesty International de la Côte organise, *mardi 31 janvier 1984, à 20 h. 30*, à la Salle du Conseil du château de Nyon, une *Table ouverte sur le service civil*. Le débat, dirigé par M. Jean-Philippe Rapp, journaliste à la Télévision romande, verra la participation du docteur Armand Forel, ex-conseiller national, du professeur André Biéler, ancien chargé de cours d'éthique sociale aux Facultés de théologie de Genève et Lausanne, qui défendront un service civil tel que le conçoit AI, et de M. Jacques-Simon Eggly, journaliste, conseiller national libéral, et M^e Thierry de Haller, qui exprimeront l'avis des opposants à l'initiative. Le groupe de la Côte compte sur la présence, dans la salle, d'un membre du comité de l'initiative pour un authentique service civil, et sur celle de plusieurs objecteurs de conscience. Un des rares débats contradictoires qu'il ait été possible d'organiser... faute de combattants décidés à monter en première ligne parmi les adversaires du service civil.

Catherine Dubuis